

**Réunion spéciale du CCU
Ville de Mont-Tremblant
Jeudi le 28 mai 2020**

Procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant tenue le jeudi 28 mai 2020 à 9h45, par vidéoconférence (Zoom), à laquelle, outre le secrétaire du CCU et coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises M. Stéphane Martin, sont présents :

À distance : M. Guillaume Georges
M. Yvon Labonté
Mme Roxanne Lacasse
Mme Sylvie Vaillancourt
M. Pascal De Bellefeuille

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et présences
2. Adoption de l'ordre du jour

PIIA

3. [Demande de PIIA - 2020-PIIA-095 - reconstruction commerciale \(après sinistre\) – 850, rue Lalonde – Mad Grill & Aventures Neige - PIIA-14 Corridor de commerces de spécialité, d'hébergement et résidentiel](#)
4. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et présences

CCU20-05-120

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU20-05-121

3. Demande de PIIA - 2020-PIIA-095 - reconstruction commerciale (après sinistre) – 850, rue Lalonde – Mad Grill & Aventures Neige - PIIA-14 Corridor de commerces de spécialité, d'hébergement et résidentiel

CONSIDÉRANT que faisant suite à la recommandation de refus CCU20-05-116, une proposition modifiée a été déposée à l'effet de reconstruire un bâtiment de 2 étages pour la réouverture du restaurant Mad Grill et du centre de glissade sur tube Aventures Neige, localisés au 850, rue Lalonde;

CONSIDÉRANT que l'immeuble affecté par la demande est assujéti au PIIA-14 - Corridor de commerces de spécialité, d'hébergement et résidentiel en vertu du règlement (2008)-106 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle proposition respecte davantage l'ensemble de critères d'évaluation prévu pour ledit PIIA pour une meilleure harmonie avec son milieu bâti;

CONSIDÉRANT que des garanties financières doivent être versées pour les projets commerciaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu de recommander au conseil d'accepter le projet de reconstruction du 850, rue Lalonde conformément aux plans révisé de reconstruction Aventures Neige/ Mad Grill préparés par la firme PLA Architectes portant le numéro de dossier 20031, datés du 21 mai 2020 et le plan projet d'implantation préparé et signé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Denis Robidoux,

numéro 72 967-C, minute 14 801 et daté du 12 mai 2020, le tout aux conditions suivantes :

- l'exigence d'installer un revêtement de toiture en acier;
- le dépôt d'un plan complet des aménagements paysagers projetés, préparé et signé par un professionnel habile en la matière, qui inclut les détails de la plantation requise dans la bande de protection du corridor de signature - tronçon #19;
- le dépôt d'une garantie financière de 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ et maximum 10 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU20-05-122 4. Levée de la réunion

Il est proposé et résolu que la présente réunion soit levée. Il est 9h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Claude Girard	Stéphane Martin, secrétaire
Vice-président	Coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises